



Déclaration CTSD du 12 mars 2020

Madame l'Inspectrice d'Académie,

L'insuffisance de la dotation départementale des collèges pour la rentrée 2020 limite les marges de manœuvre des services au moment des mesures de carte scolaire. Ainsi, malgré nos nombreuses interventions, très peu d'améliorations ont été possibles entre le Groupe de travail du 3 mars et le CTSD du 5 mars. Nous dénonçons cette dotation négative qui, avec 12 postes à rendre en collège pour notre département, va se traduire à la rentrée 2020 par une détérioration des conditions de travail des personnels enseignant-e-s et des conditions d'apprentissage des élèves du second degré : hausse des effectifs par classe, compléments de services donnés inutiles etc...

C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau, au minimum, de revenir sur 8 suppressions de poste injustifiées, ainsi que la création de 17 postes et l'annulation de 21 compléments de service donnés.

A cette occasion nous attirons votre attention sur la nécessité de prendre en compte, au moment de ces mesures de carte scolaire, non seulement la situation de chaque poste et de chaque établissement mais également la situation, plus large, du secteur et de la discipline concernés par la mesure projetée. Il ne faudrait pas que l'essentiel de ces mesures porte sur certaines disciplines plutôt que d'autres. Il faut surtout veiller à l'égal accès de tous les élèves d'Eure et Loir aux enseignements auxquels chaque élève a droit.

Face à la mobilisation des personnels enseignants contre le projet de réforme des retraites, le ministre de l'Éducation Nationale a tenté de faire diversion en annonçant une revalorisation des carrières enseignantes, revalorisation censée compenser l'impact du passage à la retraite à points, alors que ce même ministre bloque le point d'indice jusqu'en 2022 et a retardé d'un an la mise en place du PPCR.

Comment croire à un changement de logique budgétaire quand, dans le même temps, les dotations des collèges restent en berne ce qui se traduit par une augmentation



des effectifs par classe et des volumes d'heures supplémentaires à la rentrée 2020 ? D'ailleurs, l'enveloppe prévue pour cette revalorisation est, sans surprise, très largement insuffisante : 10 milliards sur 18 ans quand il en faudrait 14 sur la même période pour simplement maintenir notre pouvoir d'achat avec le niveau d'inflation actuel !

Les personnels seront de nouveaux mobilisé-es mercredi 18 mars 2020 pour les conditions de travail dans l'éducation nationale et le 31 mars 2020 pour le retrait de la retraite à points.

Il est donc urgent d'abonder sérieusement le budget de l'Éducation Nationale pour permettre l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels. Il en va de l'attractivité de nos beaux métiers, de la réussite de nos élèves et de la pérennité du service public d'éducation.